

Simone Lambert

L'année sociale

Fondée par Guy Spitaels

1980

A large, bold, white letter 'S' is positioned on the left side of the cover, extending from the bottom edge towards the middle. It is a simple, sans-serif font.

**Institut de Sociologie (fondé par E. Solvay)
Etudes d'économie sociale**

Editions de l'Université de Bruxelles

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS

I

PREMIERE PARTIE : LA VIE LEGISLATIVE

I.	<u>LE VOLET SOCIAL DE LA LOI RELATIVE AUX PROPOSITIONS BUDGETAIRES 1979-1980 (8 août 1980)</u>	1
A.	<u>LES JUSTIFICATIONS DU PROJET DE LOI</u>	1
1.	<u>La sécurité sociale</u>	1
a)	Allocations familiales	2
b)	Assurance maladie-invalidité	2
1°)	Secteur des soins de santé	2
2°)	Secteur de l'incapacité de travail	5
c)	Pensions	5
1°)	Secteur privé	5
	- Travailleurs salariés	5
	- Travailleurs indépendants	6
	- Revenu garanti aux personnes âgées	6
2°)	Secteur public	7
2.	<u>La santé publique</u>	10
a)	La planification hospitalière	10
b)	L'appareillage médical lourd	10
c)	La promotion médicale	11
d)	L'hébergement de personnes âgées et l'hospitalisation de longue durée	11
e)	La rétribution des examens médicaux pratiqués par l'Office médico-social de l'Etat	12
B.	<u>LES DEBATS PARLEMENTAIRES</u>	12
1.	<u>Le contexte général dans lequel s'inscrit le projet</u>	12
2.	<u>Le déficit de la sécurité sociale et l'absence de réforme fondamentale</u>	14
3.	<u>L'assurance maladie-invalidité</u>	16
4.	<u>Les pensions</u>	18
a)	Secteur privé	18
b)	Secteur public	19
5.	<u>L'emploi et le chômage</u>	20

C. <u>L'ECONOMIE DE LA LOI</u>	22
1. <u>La sécurité sociale</u>	22
a) Allocations familiales	22
b) Assurance maladie-invalidité	22
c) Pensions	26
1°) Secteur privé	26
- Travailleurs salariés	26
- Travailleurs indépendants	28
- Revenu garanti aux personnes âgées	28
2°) Secteur public	28
d) Le déficit de la sécurité sociale	28
2. <u>La santé publique</u>	29
a) La planification hospitalière	29
b) L'appareillage médical lourd	29
c) La promotion médicale	30
d) L'hébergement de personnes âgées et l'hospitalisation de longue durée	30
e) La rétribution des examens médicaux pratiqués par l'Office médico-social de l'Etat.	31
II. <u>LES MESURES EN MATIERE DE MODERATION DES REVENUS</u>	32
A. <u>LOI PORTANT DES MESURES CONSERVATOIRES ET TRANSITOIRES EN MATIERE DE MODERATION DE TOUS LES REVENUS (23 décembre 1980)</u>	33
1. <u>Justifications du projet de loi</u>	33
2. <u>Les débats parlementaires</u>	34
a) A la Chambre des Représentants	34
b) Au Sénat	39
3. <u>Economie de la loi</u>	41
a) Secteur privé	41
b) Secteur public	42
c) Autres catégories professionnelles	44
d) Dispositions pénales	44
e) Tantièmes	45
f) Mandats politiques et publics	45

4.	<u>Les arrêtés royaux d'exécution</u> (24 décembre 1980)	45
	a) Arrêté royal définissant les termes "mandats politiques" et "mandats publics"	46
	b) Arrêté royal portant modération des revenus des médecins, dentistes et kinésithérapeutes	46
B.	<u>LOI DE REDRESSEMENT RELATIVE A LA MODERATION DES REVENUS (10 février 1981)</u>	47
	1. <u>Justifications du projet de loi</u>	47
	2. <u>Les débats parlementaires</u>	47
	a) A la Chambre des Représentants	47
	b) Au Sénat	52
	3. <u>Economie de la loi</u>	56
	a) Secteur privé	56
	b) Secteur public	58
	c) Autres catégories professionnelles	60
	d) Dispositions communes	61
	e) Dispositions pénales	61
	f) Tantièmes	61
	g) Cotisations patronales d'assurance complémentaire	62
C.	<u>LA CONVENTION COLLECTIVE INTERPROFESSIONNELLE DU 13 FEVRIER 1981</u>	62
	1. <u>Le contenu de la convention</u>	62
	2. <u>L'arrêté royal la rendant obligatoire dans le secteur privé</u>	63
III.	<u>ARRETES ROYAUX PRIS DANS LE CADRE DE L'ASSURANCE OBLIGATOIRE CONTRE LA MALADIE ET L'INVALIDITE</u>	64
A.	<u>ARRETE ROYAL FIXANT LE MONTANT DE LA REDUCTION DE L'INTERVENTION DE L'ASSURANCE EN CAS D'HOS- PITALISATION OU DE SEJOUR DANS UN CENTRE DE REEDUCATION (20 août 1980)</u>	64
B.	<u>ARRETES ROYAUX RELATIFS AU REMBOURSEMENT DES MEDICAMENTS</u>	64

1. <u>Arrêtés royaux fixant l'intervention personnelle des bénéficiaires dans le coût des médicaments remboursables dans le cadre de l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité</u>	64
a) Arrêté royal du 1er septembre 1980	64
b) Arrêté royal du 12 novembre 1980 complétant l'arrêté royal du 1er septembre 1980 précité en ce qui concerne les préparations magistrales	66
c) Arrêté royal du 12 novembre 1980 modifiant l'arrêté royal du 1er septembre 1980 précité en ce qui concerne les spécialités pharmaceutiques	66
2. <u>Arrêtés royaux fixant les conditions d'intervention de l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité dans le coût des fournitures pharmaceutiques</u>	66
a) Arrêté royal du 2 septembre 1980	66
b) Arrêté royal du 12 novembre 1980 modifiant l'arrêté royal du 2 septembre 1980 précité	71
3. <u>Arrêtés royaux fixant l'intervention de l'assurance obligatoire contre la maladie et l'invalidité dans le coût des bandes et autres matières plâtrées, du sang et du plasma sanguin pour transfusion et du lait maternel</u>	72
a) Arrêté royal du 2 septembre 1980	72
b) Arrêté royal du 12 novembre 1980 modifiant l'arrêté royal du 2 septembre 1980 précité	72
C. <u>ARRETE ROYAL INSTITUTANT UNE COTISATION A L'ASSURANCE MALADIE INVALIDITE A CHARGE DES PENSIONNES DU SECTEUR PRIVE (15 septembre 1980)</u>	73
IV. <u>LES MESURES EN MATIERE DE CHOMAGE</u>	75
A. <u>ARRETE ROYAL MODIFIANT L'ARRETE ROYAL DU 20 DECEMBRE 1963 RELATIF A L'EMPLOI ET AU CHOMAGE (24 décembre 1980)</u>	75

1. <u>Stage des jeunes</u>	75
2. <u>Suppression de l'avis de la commission consultative</u>	75
3. <u>Modification de la fixation des taux des allocations de chômage</u>	75
4. <u>Fixation d'un délai de délivrance des certificats de chômage par l'employeur</u>	78
5. <u>Modalités de paiement des allocations de chômage</u>	78
B. <u>ARRETE ROYAL PROROGANT LA DUREE DE VALIDITE DE CERTAINES MESURES DE RESORPTION DU CHOMAGE (24 décembre 1980)</u>	79
C. <u>ARRETE ROYAL MODIFIANT LES MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT DES TRAVAILLEURS DU CADRE SPECIAL TEMPORAIRE (24 décembre 1980)</u>	79
D. <u>ARRETE ROYAL MODIFIANT LES DISPOSITIONS PENALES SANCTIONNANT LES EMPLOYEURS (24 décembre 1980)</u>	79
E. <u>ARRETE MINISTERIEL MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL DU 4 JUIN 1964 RELATIF AU CHOMAGE (24 décembre 1980)</u>	80
1. <u>Critères de détermination de l'emploi convenable</u>	80
2. <u>Critères d'exclusion du bénéfice des allocations de chômage ou de limitation du droit à celles-ci</u>	80
3. <u>Définition des journées de travail et journées assimilées</u>	80
V. <u>ARRETE ROYAL ACCORDANT DES PRIMES DE READAPTATION ET DES PRIMES D'ADAPTATION A CERTAINS EMPLOYEURS (24 décembre 1980)</u>	82
A. <u>DEFINITION</u>	82

B. <u>CHAMP D'APPLICATION</u>	82
C. <u>CONDITIONS D'OCTROI</u>	83
D. <u>MONTANT, PERIODE D'OCTROI ET NOMBRE DE PRIMES</u>	85
E. <u>INFORMATION ET CONTROLE</u>	86
F. <u>EXCLUSIONS ET SANCTIONS</u>	86
VI. <u>ARRETE ROYAL MODIFIANT LA REGLEMENTATION RELATIVE A LA PREPENSION LEGALE (24 décembre 1980)</u>	88

DEUXIEME PARTIE : LA VIE PARITAIRE

I. <u>LA CONCERTATION SOCIALE</u>	91
A. <u>LE POINT DE LA SITUATION AU DEBUT DE L'ANNE 1980</u>	91
B. <u>LA DEMISSION DU GOUVERNEMENT MARTENS II ET LA POSI- TION DU PATRONAT FACE A LA PERSISTANCE DE LA CRISE ECONOMIQUE</u>	91
1. <u>Le Conseil d'administration de la FEB du 18 avril</u>	91
2. <u>La Conférence de presse de Fabrimétal du 21 avril</u>	92
C. <u>LA REPRISE DE LA CONCERTATION SOCIALE SOUS LE GOUVERNEMENT MARTENS III</u>	96
1. <u>La déclaration gouvernementale du 15 mai</u>	96
a) <u>Les objectifs poursuivis</u>	96
1°) <u>La politique spécifique de l'emploi</u>	96
2°) <u>La sécurité sociale</u>	98
3°) <u>La politique de santé</u>	100
b) <u>La position des interlocuteurs sociaux</u>	102
1°) <u>Les Congrès nationaux extraordinaires de la FGTB des 3 et 23 juin</u>	102
2°) <u>Le Comité national de la C.S.C. du 24 juin</u>	104
3°) <u>La Fédération des Entreprises de Belgique</u>	105
D. <u>LA CHUTE DU GOUVERNEMENT MARTENS III ET LES OBJECTIFS SOCIAUX DU NOUVEAU GOUVERNEMENT MARTENS IV</u>	107
1. <u>La chute du gouvernement Martens III et l'interruption de la concertation sociale</u>	107

2.	<u>Les objectifs sociaux du nouveau gouvernement Martens IV</u>	109
	a) Sécurité sociale	110
	b) Emploi	112
	c) Modération des revenus	115
E.	<u>LES PREMICES DE LA CONFERENCE NATIONALE DU TRAVAIL</u>	117
F.	<u>LA CONFERENCE NATIONALE DU TRAVAIL</u>	121
G.	<u>LE PLAN DE RELANCE DU GOUVERNEMENT APRES L'ECHEC DE LA CONFERENCE NATIONALE DU TRAVAIL</u>	123
	1. <u>L'analyse du contenu</u>	123
	a) Politique de l'emploi	125
	b) Sécurité sociale	131
	2. <u>Les réactions négatives des interlocuteurs sociaux</u>	141
	3. <u>La stratégie gouvernementale</u>	142
	4. <u>La signature de l'accord interprofessionnel du 13 février 1981</u>	144
II.	<u>LE "PLAN CLAES" DE RESTRUCTURATION DU SECTEUR TEXTILE</u>	146
	A. <u>LA SITUATION CRITIQUE DE L'INDUSTRIE TEXTILE BELGE</u>	146
	B. <u>LE "PLAN CLAES"</u>	147
	1. <u>Les lignes directrices</u>	147
	2. <u>La "vision sociale"</u>	149
III.	<u>LE DOSSIER SIDERURGIQUE</u>	150
	A. <u>LE SECOND PLAN DAVIGNON ET LE PROGRAMME SOCIAL COMPLEMENTAIRE D'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL</u>	150
	B. <u>LE RAPPORT ANNUEL DU GROUPEMENT DES HAUTS FOURNEAUX ET ACIERIES BELGES</u>	151
	C. <u>LE CAS DU TRIANGLE DE CHARLEROI</u>	153
	1. <u>Les propositions patronales</u>	153
	2. <u>Les réactions syndicales</u>	153

3.	<u>La lettre ouverte de la direction à la centrale des Métallurgistes</u>	154
4.	<u>La réponse de la Centrale des Métallurgistes</u>	155
5.	<u>Le communiqué des holdings</u>	156
6.	<u>Le problème particulier du licenciement des travailleurs étrangers</u>	156
IV.	<u>LE PROBLEME DE L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL</u>	157
A.	<u>LE BILAN DU MINISTRE DE L'EMPLOI ET DU TRAVAIL</u>	157
B.	<u>L'EFFET DE CONTAGION DE LA SEMAINE DE 36 HEURES OBTENUE AUX ACEC</u>	157
C.	<u>LES REVENDEICATIONS SYNDICALES DE REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL DANS LE SECTEUR TERTIAIRE</u>	158
1.	<u>La semaine de quatre jours dans les banques</u>	158
2.	<u>La semaine de 36 heures dans les assurances</u>	160
D.	<u>L'AVIS N° 655 DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL SUR LE PROBLEME DU TRAVAIL A TEMPS PARTIEL (29 mai 1980)</u>	161
1.	<u>Considérations générales</u>	161
2.	<u>Procédure de concertation avec les travailleurs en cas d'instauration et d'application d'un régime de travail à temps partiel</u>	163
3.	<u>Travail à temps partiel et droit du travail</u>	164
4.	<u>Travail à temps partiel et sécurité sociale</u>	166
V.	<u>L'AVIS N° 657 DU CONSEIL NATIONAL DU TRAVAIL SUR LE REGLEMENT DES DROITS DES TRAVAILLEURS REPRIS PAR UN NOUVEL EMPLOYEUR A LA SUITE D'UNE FAILLITE OU D'UN CONCORDAT JUDICIAIRE (9 juillet 1980)</u>	169
A.	<u>PROJET DE CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL</u>	170
B.	<u>PROPOSITIONS RELATIVES A L'EXTENSION DE LA MISSION DU FONDS DE FERMETURE D'ENTREPRISES POUR LES TRAVAILLEURS DONT L'ACTIVITE A ETE INTERROMPUE EN CAS DE FAILLITE OU DE CONCORDAT JUDICIAIRE PAR ABANDON D'ACTIF</u>	174

TROISIEME PARTIE : LA VIE SYNDICALE

I.	<u>LES CONGRES NATIONAUX EXTRAORDINAIRES DE LA FGTB</u> (pour mémoire)	180
II.	<u>LE COMITE NATIONAL DE LA CSC</u> (pour mémoire)	180

QUATRIEME PARTIE : LE VISAGE SOCIAL DE L'EUROPE

I.	<u>LA PROGRESSION DU CHOMAGE SURTOUT CHEZ LES JEUNES</u>	184
II.	<u>LE PROBLEME DE L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL</u>	185
A.	<u>UNE ETUDE DE LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES SUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL</u>	185
B.	<u>LE REJET PAR LE PARLEMENT EUROPEEN DE LA SEMAINE DE 35 HEURES</u>	188
III.	<u>LES CONSEQUENCES POUR L'EMPLOI DE L'INTRODUCTION DE LA MICRO ELECTRONIQUE DANS LE SECTEUR TERTIAIRE</u>	189

CINQUIEME PARTIE : L'EMPLOI ET LE CHOMAGE

I.	<u>LE CHOMAGE COMPLET</u>	194
A.	<u>INTRODUCTION</u>	194
B.	<u>EVOLUTION GENERALE</u>	195
C.	<u>LE CHOMAGE SELON LES CARACTERISTIQUES PERSONNELLES DES CHOMEURS</u>	197
1.	<u>Le chômage selon le sexe</u>	197
2.	<u>Le chômage selon l'aptitude au travail</u>	199
3.	<u>Le chômage selon l'âge</u>	200
4.	<u>Le chômage selon la qualification</u>	201
5.	<u>Le chômage selon la durée</u>	202

D.	<u>LE CHOMAGE SELON LES REGIONS ET SOUS-REGIONS</u>	203
E.	<u>LE CHOMAGE PAR BRANCHE D'ACTIVITE</u>	204
II.	<u>LE CHOMAGE PARTIEL</u>	205
III.	<u>LES PROGRAMMES DE RESORPTION DU CHOMAGE</u>	207
A.	<u>GENERALITES</u>	207
B.	<u>MISE AU TRAVAIL DES CHOMEURS PAR LES POUVOIRS PUBLICS</u>	207
C.	<u>CADRE SPECIAL TEMPORAIRE</u>	208
D.	<u>STAGE DES JEUNES</u>	210
E.	<u>PREPRENSION</u>	210
F.	<u>PREPENSION SPECIALE</u>	212
G.	<u>PRIMES D'ADAPTATION ET DE READAPTATION</u>	212
IV.	<u>L'EMPLOI</u>	213
V.	<u>LE COUT DU CHOMAGE</u>	216
A.	<u>LE COUT EN 1980</u>	216
B.	<u>L'EVOLUTION DU COUT</u>	216
C.	<u>LE COUT DES PROGRAMMES DE RESORPTION</u>	217